

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

Règlement n° 1295-2020, décrétant une dépense et un emprunt de 681 000 \$ pour la mise à niveau du réseau d'eau potable et des équipements de distribution d'eau potable du domaine Pineault

Je soussigné

Sophie Plouffe, CPA, CMA, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
(titre)

de _____ la Municipalité de Sainte-Sophie

certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de

41

Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de

15

Que le nombre de demandes faites est de

0

Que le règlement d'emprunt n° 1295-2020 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat,

à Sainte-Sophie, le 31 juillet 2020



Sophie Plouffe, CPA, CMA,
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe